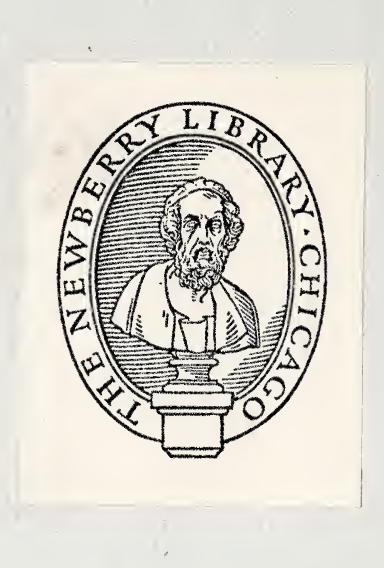



THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO

NUMÉRO I.

LA GUERRE AUX ABUS,

OU

BULLETIN DE PARIS ET DES PROVINCES,

Le titre seul annonnce que la matière ne manquera pas; on sera à l'affût des abus anciens & nouveaux; on en verra souvent d'un genre dont on ne se doutoit pas; on les fera connoître, sans craindre de nommer les masques, lorsqu'on sera sû des faits. Tant pis pour ceux qui s'exposeront à une censure dont le Public profitera pour se tenir sur ses gardes. On y rapportera le résultat de l'Assemblée Nationale de la veille, les Nouvelles politiques, & tous les Faits & Anecdotes qui peuvent le plus intéresser la curiosité publique. Le Bulletin paroîtra Numéro par Numéro, composé chacun de huit pages in-8°, caractère de Philosophie.

Dangéreux systême de la société des amis des Noirs en France & en Angleterre contre nos Colonies. — Insurrection des Nègres de Demerary, Colonie Hollandoise. — Révolte des Habitans du Cap de Bonne-Espérance contre le Gouvernement de la Compagnie des Indes de Hollande; Châtelet de Paris. — Variétés & faits particuliers.

Conspiration de la société des amis des Noirs, *ou de l'état des Nègres relativement à la prospérité des Colonies & de leur Métropole. Discours aux Représentans de la Nation.*

Il est prouvé que les Colonies procurent à la France un commerce de cinq à six cens millions, ce qui a tou-

jours aiguisé la jalousie de nos rivaux; mais il s'est formé en Angleterre, & ensuite en France, une société des amis des Noirs, qui ne parlent que d'abolir la traite des Nègres, & d'affranchir les esclaves des Colonies; & comme ces pays-là ne peuvent être cultivés que par des Nègres, la France perdroit ses Colonies & un commerce immense. Voilà le vrai point où la politique de l'Angleterre voudroit amener les choses, c'est à quoi l'on ne réfléchit pas assez; c'est l'Angleterre seule qui a élevé cette dangereuse question, pour porter le trouble dans nos Colonies, & nous les faire perdre. Ne sait-on pas que le Ministre Pitt a demandé d'être autorisé à pouvoir disposer de deux millions sterling; (plus de quarante millions tournois), & de n'en rendre compte que dans un an? Ne pourroit-on pas croire que cette somme énorme seroit employée à fomenter nos troubles en France; & à nous en susciter à l'Amérique? On a tout à craindre d'un Ministre habile qui veut élever sa Nation sur les ruines de la nôtre. Nous ne pouvons assez nous méfier de la politique des Anglois, dont les Colonies ne sont rien en comparaison des nôtres.

M. Brissot de Warville, Représentant de la Commune de Paris, est un des plus zélés personnages & l'un des grands docteurs de la société des amis des Noirs, qui se tient *rue neuve des Petits-Champs*. Il est bon de faire entendre à ces Messieurs, de ne pas échauffer ainsi les têtes sur un projet aussi désavantageux pour la France, & qui n'a rien de commun avec les justes réclamations des gens de couleur libres & propriétaires des Colonies.

L'écrit dont nous parlons plus haut, prétend qu'il y a des intelligences ſecrettes & bien payées entre la ſociété des amis des Noirs d'Angleterre & celle de Paris. Pluſieurs perſonnes très-eſtimables, qui s'y trouvent, ſont dupes de leur ſenſibilité, qui, ſi elle réuſſit à faire prononcer l'abandon des Colonies, ruineroit la France au profit de l'Angleterre. Voilà cependant le but de la ſourde politique de cette dernière Puiſſance, toujours jalouſe de notre proſpérité.

On écrit de Hollande, que les Nègres ſe ſont révoltés à Demerary, dans la Terre-Ferme de l'Amérique Méridionale, & qu'ils ont maſſacré tous les Blancs.

Au Cap de Bonne-Eſpérance, où les Hollandois ont un très-bel établiſſement & de ſi bon vin, les Habitans ſe ſont révoltés dans tout le pays ; les ſoldats n'ont pas voulu tirer, & le Gouverneur eſt bloqué dans la Citadelle. Cette nouvelle très-importante pour la liberté du commerce, ne fera point plaiſir au Gouvernement du Stathonder & aux Anglois, qui tiennent le parti patriote de Hollande dans la ſervitude. Les François auront à ſe réjouir de ce changement, qui leur ouvre une grande facilité pour le commerce de l'Inde. Depuis quelque tems on les voyoit de ſi mauvais œil au Cap de Bonne-Eſpérance qu'ils avoient défendu & gardé dans la dernière guerre, qu'on leur permettoit à peine d'y faire de l'eau.

Cinq cens Habitans de la Ville de Vernon en Nor-

mandie, ont envoyé des Députés à Paris, pour se plaindre des vexations que M. Dieres a exercées dans leur Ville & aux environs, lorsqu'il eut commission d'y aller rétablir l'ordre, à l'occasion des violences faites au Sieur Planterre. Ces Messieurs ont fait plusieurs Mémoires contre M. Dieres ; qui y répond par d'autres Mémoires ; les Députés se sont présentés dans la plupart des Districts de Paris, & à celui de St-Etienne-du-Mont, où ils ont paru au milieu d'une Assemblée générale. Le discours de M. d'Heurgival a fait la plus vive sensation ; la cause est portée devant les Représentans de la Commune, dont les Députés attendent un jugement favorable, & le redressement des griefses dont ils se plaignent.

ABUS DE NOM.

Beaucoup de gens prennent un nom qui ne leur appartient pas ; nous aurons l'occasion d'en parler plus d'une fois. D'autres mettent un nom célèbre à la tête d'un ouvrage, pour le faire mieux vendre. Tel est l'Auteur ou le Libraire d'une Lettre qui court le monde, sous le nom de M. l'Abbé Raynal, & qui certainement n'est pas de lui. Les idées & le style ne s'imitent pas ; ces suppositions de nom sont très-dangereuses, & ne peuvent être punies que par un souverain mépris.

FAUX TITRE D'UN JOURNAL.

Un Journal intitulé *le Patriote François*, se qualifie de Journal libre, national, & impartial ; mais, s'il lui

arrive de n'être point libre, lorſqu'il eſt eſclave des opinions favorites de l'Auteur ; de n'être point national, lorſqu'il prêche continuellement une doctrine qui tend à nous faire perdre nos Colonies ; s'il n'eſt point impartial, lorſqu'il ſe permet des perſonnalités pour ſes amis, & des ſarcaſmes contre ſes ennemis ; adieu les qualités que M. Briſſot de Warville ſe prodigue ſi librement à lui-même.

CHARLATANERIE.

M. Charpentier, Auteur *de la Baſtille dévoilée*, avoit déclaré que le produit de cet ouvrage étoit deſtiné aux perſonnes bleſſées à la priſe de la Baſtille ; voilà l'ouvrage à la cinquième livraiſon ; les profits des bleſſés courent donc toujours ; car on ne peut changer la deſtination de l'annonce primitive. Ceux qui en cette qualité ont des ſecours à réclamer, peuvent s'adreſſer au Lycée, (Palais Royal), comme ci-devant, on les ſatisfera, ou bien on leur prouvera que les fonds ſont conſommés.

Idée ingénieuſe & plus utile qu'on ne penſe.

Nous revenons ſur l'idée d'un bon Citoyen déjà propoſée, car on ne peut trop parler des bonnes choſes.

On ſe plaint généralement de ce que notre numéraire s'échappe chez l'étranger. Il n'y a qu'à refondre la monnoie, & y mettre d'un côté ces deux mots énergiques, *Union & Liberté*. Cette légende patriotique porteroit chez les étrangers l'idée d'une heureuſe révolution ; & ſi

les Souverains la craignent ou la défendent, nos eſpèces nous reſteront. Cette idée n'eſt pas trop ariſtocratique.

MONSEIGNEUR l'Archevêque de Lyon (Marbœuf), ci-devant Miniſtre de la Feuille, eſt, diton, à Marolles chez M. le Prince de Robecq. Des Habitans de Lyon, qui ſont ici, s'étonnent que n'ayant plus rien à faire, il ne ſoit pas dans ſon Diocèſe. Peut-être attend-il la réſurrection de la Feuille, ou peut-être auſſi, comme anti-ariſtocrate, ſe tient-il à portée de l'Aſſemblée Nationale, pour lui donner des renſeignemens ſur tous les Bénéfices du Royaume.

L'Abbé de Balivière, (le Cornu) le même dont la préſence d'eſprit ſauva ſi heureuſement Madame de Polignac dans ſa fuite, va s'empreſſer ſans doute de revenir à Paris, reprendre ſa partie de trictrac, il y joue bien & gros jeu. C'eſt un de ſes grands talens, il y a gagné une excellente Abbaye, c'eſt que le miniſtre de la feuille, ſolda de compte avec lui. Cela faiſait l'affaire de tous les deux.

Époque remarquable d'un nouvel ordre de choſes à St-Domingue.

On apprend de Saint-Domingue, que les Blancs ſe ſont enfin déterminés à accorder un état civil aux gens de Couleur, Mulâtres & Negres libres, & qu'ils les ont admis dans les aſſemblées primaires pour y voter avec les Blancs. Un Mulâtre, & un Negre libre ont parlé tour-à-tour dans cette aſſemblée, & y ont exprimé

des sentimens de reconnoissance, qui ont attendri tous ceux qui étoient présens. Voilà donc une conquête de plus sur le préjugé & un avancement vers la fraternité générale, tant desirée des Philosophes.

CHASTELET DE PARIS.

L'affaire du sieur Augeard, Fermier-Général & Sécrétaire du Commandement de la Reine, detenu au Châtelet, est toujours au même point, cependant on entend des témoins que la Commune a fait venir de très-loin ; ainsi cette affaire va aller son train ; on sait que le sieur Augeard, cet Auteur d'un plan & d'un itineraire pour faire aller le Roi à Metz, projet, dit-il, dans son petit mémoire qu'il n'avoit ébauché que pour le plaisir de sa pensée.

Il y auroit eu un jugement définitif sur l'affaire du Baron de Besenval, si ce n'est que le Comité des Recherches a demandé de faire entendre encore des témoins, qui ne sont pas de Paris ; ainsi cette affaire déjà si longue, sans qu'aucun des témoins ait chargé M. de Besenval, n'est pas près de finir.

Un jugement du Châtelet rendu contre un nommé Delcros Docteur en droit, prevenu d'avoir fait des enrôlemens pour des Puissances étrangeres, l'a condamné à un banissement pour neuf ans. C'est ni le cas d'observer combien la peine du bannissement est impolitique & mal refléchie, on bannit un particulier pour

un temps ou à perpétuité, c'eſt-à-dire qu'il faut que ce ſoit un autre canton, qui ſe charge d'un coquin ou d'un mauvais ſujet, d'autant plus à craindre qu'étant chaſſé d'un endroit, il eſt forcé de ſe retirer dans un autre; ou n'étant pas connu, il à bien plus beau jeu pour y renouveller ſes eſcroqueries ou ſon brigandage, & que toujours les bannis ſortent de priſon ſans argent & n'ayant que le crime pour reſſource. La nouvelle légiſlation s'occupera ſans doute de réformer la peine du banniſſement, qui eſt plus le moyen de faire paſſer les coquins d'un endroit d'ans un autre, que celui de les corriger, ou d'en préſerver le public.

On ſe diſpoſe à ſuivre chaudement l'affaire du ſieur & ſoi diſant Marquis de Favras, dont, déjà l'on ne parloit plus, & dont l'empriſonnement cependant, avoit fait tant de bruit; on a entendu en ſa préſence un nombre de témoins, ſur la conſpiration dont il étoit le chef, il a paru ſi eff ayé de leur rapport, que des gens dignes de foi, aſſurent, qu'on a vu les cheveux lui en dreſſer à la tête & des groſſes gouttes d'eau, lui couler du viſage. Si ce qu'on dit du rapport des témoins eſt vrai, le complot étoit abominable. On ne tardera pas à être parfaitement inſtruit de tous les détails de cette étrange affaire : il n'eſt pas hors de propos de faire connoître ce qu'eſt M. de Favras; ce que nous ferons dans le N°. prochain.

De l'Imp. de CAILLEAU, rue Galande N°. 64.

NUMÉRO II.

LA GUERRE AUX ABUS,

OU

BULLETIN DE PARIS ET DES PROVINCES,

Le titre seul annonnce que la matière ne manquera pas ; on sera à l'affût des abus anciens & nouveaux ; on en verra souvent d'un genre dont on ne se doutoit pas ; on les fera connoître, sans craindre de nommer les masques, lorsqu'on sera sûr des faits. Tant pis pour ceux qui s'exposeront à une censure dont le Public profitera pour se tenir sur ses gardes. On y rapportera le résultat de l'Assemblée Nationale de la veille, les Nouvelles politiques, & tous les Faits & Anecdotes qui peuvent le plus intéresser la curiosité publique. Le Bulletin paroîtra Numéro par Numéro, composé chacun de huit pages *in*-8°.

Accapareurs d'argent. — Origine du Marquis de Favras. — Almanach des Aristocrates qui a été brûlé à Rouen, au bas du grand Escalier du Palais, par Nosseigneurs du Parlement, extrait de cet Almanach. —Variétés. — Détails & faits particuliers. Nouvelles de Rome. Parlemens de Rennes & de Rouen.

Accapareurs d'atgent.

On a dénoncé, Vendredi dernier, dans l'Assemblée générale du District de St-Etienne-du-Mont, les Acca-

pareurs d'argent, qui enleveront tout le numéraire, & finiront par ne laiſſer que des Billets à la place. On s'eſt plaint amèrement des différens Payeurs & Caiſſiers qui ne veulent ni faire les appoints en argent, ni donner même des billets en payement, à moins qu'on ne complette la ſomme, en leur rendant le ſurplus en eſpèces, au-lieu que ce ſeroit eux-mêmes qui devroient offrir des eſpèces, & non des billets, à ceux qui n'ont point d'argent à leur rendre. Cet abus criant a révolté toute l'Aſſemblée qui a pris là-deſſus un Arrêté fort ſage, que nous communiquerons au Public à la prochaine Feuille. On a obſervé avec raiſon que, ſi cet étrange abus de l'agiotage continuoit, (car on ſait que ces manœuvres ont lieu pour pouvoir vendre l'argent à quatre & à cinq pour cent, de la main à la main, en échangeant des écus contre des billets), Paris finiroit par n'avoir pas un écu pour acheter du pain, attendu que les billets de Caiſſe ne circulent point dans la Province. Le Diſtrict de Saint-Nicolas-des-Champs avoit envoyé une députation à St-Etienne-du-Mont, pour demander que l'on ſollicitât un décret de l'Aſſemblée Nationale, relatif à la circulation des billets de Caiſſe dans tout le Royaume; mais comme la confiance doit être libre, il a été arrêté qu'il n'y avoit lieu à délibérer.

Origine de M. de Favras.

Le nom de famille du ſieur de Favras eſt Mahy; cette famille eſt originaire de Blois, où ſon père, qui s'étoit

annobli, faisoit grande figure, ayant réuni les deux charges de Grand-Maître des Eaux & Forêts de Blois & d'Orléans ; il avoit fini par déranger sa fortune ; il a laissé quatre enfans, le sieur de Favras aîné, deux autres enfans honorés de l'estime publique, dont un est l'auteur d'un très-beau & grand projet de Finance, auquel il travaille, sans relâche, depuis 22 ans, & qui a été présenté à l'Assemblée Nationale, & une demoiselle, pensionnaire dans un Couvent de Paris. Le sieur de Favras (dit le Marquis) a épousé une fille naturelle d'un Prince d'Anhalt, qui s'étoit marié ici de la main gauche, selon l'usage d'Allemagne, laquelle jouit de 6000 liv. de rente viagère des bienfaits du feu Maréchal de Soubise. La mère de madame de Favras, connue dans le monde sous le nom de Princesse d'Anhalt, nom qu'elle a toujours gardé, quoique ce Prince encore vivant se soit depuis remarié en Allemagne, n'a cessé de donner à jouer. On dit M. le Marquis en fort mauvaise position ; les témoins continuent de le charger. Pour lui, il prend le parti du silence & de nier les faits. Il dit qu'on ne sait ce qu'on lui veut dire ; qu'il n'est pas capable de ce dont on l'accuse ; qu'il ne connoît pas ces gens-là ; & il interpelle, dit-on, ses Juges, de bien noter la déposition des témoins pour s'en faire faire justice en tems & lieu.

ÉTRENNES A LA VÉRITÉ.

OU

Almanach des Ariſtocrates, pour la préſente année 1790, ſeconde de la Liberté, avec cette Epigraphe.

LEURS NOMS ET LEURS FORFAITS GRAVÉS SUR L'AIRAIN, SERONT EN HORREUR A LA POSTÉRITÉ.

A SPA,

Chez Claivoyant, Imprimeur-Libraire des Alteſſes Noſſeigneurs les fugitifs, à l'enſeigne de la Lanterne.

CET Almanach dès ſa naiſſance a obtenu l'honneur de la brûlure au bas du grand Eſcalier du Palais; par Arrêt de la Chambre des Vacations du Parlement de Rouen, ſur le requiſitoire & les concluſions du ſieur Grente de Grecourt, Avocat-Général, qui a fait un grand étalage d'éloquence, pour prouver que cet Almanach, qui ſe mêle de prédictions, méritoit le ſort qu'on lui préparoit.

Définition de l'Ariſtocratie, extrait de cet Almanach.

L'Ariſtocratie eſt un monſtre qui n'eſt ni mâle, ni femelle; mais qui réunit les deux ſexes: il a les griffes d'une harpie, la langue d'une ſangſue, l'ame d'un Procureur, le cœur d'un Financier, la voracité d'un vautour, la cruauté d'un tigre, l'orgueil d'un lion, la laſcivité d'un moine, & la ſtupidité d'un Diſtrict. On l'a vu, pendan

des ſiècles, s'abreuver du ſang des hommes, engloutir les moiſſons & les eſpérances du Laboureur, dévorer le peuple, & cauſer en France les plus grands malheurs. Ce monſtre a engendré un grand nombre de reptiles venimeux ; on doit s'appliquer ſur-tout à écraſer les têtes de ceux qui ſe ſont gliſſé dans l'Aſſemblée Nationale, dans celle de la Commune, & dans les Diſtricts de Paris.

Epoques remarquables.

Ouverture des États-Généraux le	4	Mai.	1789.
La Conſtitution & Aſſemblée Nationale le	17	Juin	
La Séance au jeu de paume à Verſailles le	20	*idem.*	
Séance Royale le	23	*idem.*	
La Cocarde Nationale le.	13	Juill.	
Priſe de la Baſtille le	14	*idem.*	
La Lanterne le	14	*idem.*	
Barentin & Villedeuille chaſſés du Miniſtère le	16	*idem.*	
Arrivée du Roi à Paris le	17	*idem.*	
Fuite des Princes, des principaux Ariſtocrates & des Miniſtres de 36 heures, comme Breteuil, & le Maréchal de Broglie le	17	*idem.*	
Foulon & Berthier pendus à la lanterne le	22	*idem.*	
Armée Nationale qui amène le Roi & la Famille Royale à Paris le. . . .	5	Octo.	

NOUS donnerons par ſuite de l'Almanach des

Ariſtocrates, les éclipſes qui auront lieu cette année, & les prédictions mois par mois, dans les Numéros ſuivans.

N. B. Ces éclipſes, quoiqu'arrivées dans le courant de l'année dernière, ne feront cependant bien viſibles que pendant la préſente année & les ſuivantes. Nous donnerons auſſi l'extrait de l'Arrêt du Parlement de Rouen, & du Requiſitoire de l'Avocat-Général, dont les termes ſont curieux.

On écrit de Rome que madame de Polignac eſt logée dans le Palais du Cardinal Aquaviva, qu'elle fait grande figure dans ce pays-là. Le ſieur Menageot, Directeur de l'Académie de Peinture, voulut lui donner le plaiſir de voir les raretés de l'Académie. Les Élèves, le jour que madame de Polignac parut, ſe munirent de trois cocardes nationales, chacun pour en mettre aux trois côtés de leur chapeau. M. le Directeur ne ſavoit rien de ce tour. Quand madame de Polignac entra, elle trouva ces Meſſieurs aſſis gravement ſur des fauteuils, enrubanés de leurs cocardes nationales, & le chapeau ſur la tête. Elle fut guérie, dans l'inſtant même, de ſa curioſité, & ne demanda pas à voir en détail les morceaux expoſés dans l'Académie.

Magiſtrats de Rennes corrigés par l'Aſſemblée Nationale.

Rien de plus fier, de plus orgueilleux, que les Parlemens en général, & celui de Rennes encore davantage. Ces Meſſieurs étoient tous gens de qualité, ou avoient la prétention de l'être. En conſéquence ils mépriſoient le Tiers-État de leur Province, & défendoient opiniâtrement

les priviléges qui les exemptoient de la plupart des impôts. Ils sont venus à l'Assemblée nationale avec cette audace qui ne craint pas de justifier contre la Loi & la Sanction du Roi, d'injustes prétentions. Les Orateurs de l'Assemblée ont rabattu leur caquet, & il a été décidé que ces Messieurs seroient incapables de remplir aucune espèce de charge, avant qu'ils eussent présenté requête à l'Assemblée, pour demander d'être relevés de leur interdiction, en se soumettant à la Constitution & aux Décrets du Corps Législatif. Voilà comme les Magistrats & les Réfractaires à l'autorité, doivent être punis.

C'est bien le cas de consigner ici toute la reconnoissance que nous devons à l'activité infatigable, à la vigilance & aux grands talents de M. le Marquis de la Fayette, & celle aussi que nous devons à nos freres & amis les soldats Citoyens de la Garde Nationale soldée & non soldée, qui pendant que nous dormons dans la sécurité, ne cessent de veiller jour & nuit, non du beaucoup de peines & de fatigues au maintien d'un bon ordre & de la tranquilité publique. Mais si nos ennemis sont éveillés, M. le Marquis de la Fayette ne s'endort pas. Redoublons se courage, & même de méfiance contre l'Aristocratie, dont nous connoissons toute la basesse & la perversité ; soyons unis sur-tout, car notre force est dans la concorde.

On se souvient qu'au mois de Juillet dernier, dans les premiers jours de la révolution, il vint un grand nombre de Volontaires & de Déserteurs de tous les

régimens, demander à servir dans la Garde-Nationale soldée ; depuis quelques jours on appercevoit beaucoup de fermentation parmi ces gens là, ils exigeoient 50 liv. comptant d'engagement & 20 sols par jours, au lieu de 15 qu'on leur accorde, on les à pris par toutes les voyes possibles de la douceur & de la conciliation, ils n'ont rien voulu entendre, ils vouloient faire la loi, il y en avoit plus de deux milles dans le corps, 250 de ces mutins s'étoient rendus & assemblés aux Champs Elisés, M. de la Fayette en étant instruit, à fait ses dispositions pour les cerner & les envelopper. Toutes les issues leur ont été bouchées, il ne leur restoit que la riviere ou plusieurs se sont précipités, un deux s'est refugié sous les piles du nouveau pont, tout le reste à été enveloppé par la Cavalerie Nationale & par la garde à pied, on leur a oté leur uniforme & on les a conduit 216, 4 à 4 au dépôt de Saint-Denis, les uniformes ont été apportés à l'Hôtel-de-Ville dans des charettes ; on remarque que le parti Aristocratique s'est ranimé, sur-tout depuis l'arrivée des Conseillers du Parlement de Rennes ; on espère que ces 216 hommes arrêtés, aideront à découvrir toute la trame du complot, dans le nombre il ne s'est pas trouvé un seul des anciens Gardes Françaises, & plusieurs de ces mutins avoient des pistolets & des cartouches sur eux.

De l'Imp. de CAILLEAU, rue Galande N°. 64.

